

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

21 fév 83

Dossier concernant une tapisserie
flamande offerte en vente par
M^r R. Versnagen.

2291

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2291 M^r R. Versnagen tapisserie flamande.

MINISTÈRE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DES BEAUX-ARTS

2291

Paris, 22 février 1883

M^r E. Versnaeyen,
16 rue du Bois-Sauvage,
Etr.

J'ai le regret de vous
apprendre que la Commission
d'histoire des sciences ne pourra
pas acquiescer la rapidité avec
laquelle vous avez
bien voulu soumettre à
son examen et qui accom-
-pagnera votre note sur
Et de ce motif.

Je vous prie, en conséquence,
de renvoyer à votre disposition
- pour vous présenter, M^r
l'agréable l'usage de son écri-
teur.

Le Secrétaire
H. J.

Note pour la Commission du Musée

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
BELGIQUE

ROYAUX
DE SCULPTURE
BELGIQUE

La tapisserie que j'ai l'honneur de soumettre à la Commission, pour acquisition par l'Etat Belge, est une œuvre des plus importantes au point de vue du sujet, du caractère artistique, de la fabrication etc.

Elle représente une entrevue de Charles VIII et d'Anne de Bretagne (les fiançailles ?) et appartient probablement à un ensemble de panneaux donnant les différentes phases du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, qui fut l'un des faits les plus considérables du XVI^e siècle. La réunion de l'importante province de Bretagne à la France — province hostile et toujours prête à favoriser les projets de l'Angleterre — était un grand événement qui n'avait pu s'accomplir sans de fortes intrigues dont les péripéties mémorables et tragiques se trouvent consignés par les chroniqueurs de l'époque. Maximilien d'Autriche, prétendant à la main de la jeune Duchesse Anne de Bretagne, y fut même activement mêlé, puisqu'il envoya 1500 Landknechts au secours du Duc François II qui voulut s'opposer aux projets de Charles VIII.

Le mariage eut lieu le 16 Décembre 1491. Il fut pour ainsi dire le couronnement de la politique de tout le règne de Louis XI; après avoir abaissé la puissance des grands seigneurs féodaux, la France put accomplir son unité qui devait la rendre redoutable à l'Europe entière, après avoir acquis la triple avantage de s'agrandir, de gagner une frontière et d'écarter un ennemi.

La tapisserie présentée est surtout remarquable par l'art de grouper un aussi grand nombre de personnages dans un espace relativement restreint. Les détails des costumes, les accessoires, les instruments de musique, l'importance de l'ensemble, tout cela offre un grand intérêt artistique et archéologique. Les draperies des étoffes, si riches et si variées, sont d'une ampleur imposante; l'expression des figures est d'une noblesse exquise et la correction

du dessin vient ^{s'unir} ~~paragraphe~~ au charme des couleurs, variées et harmonieuses, à la fois.

A tant de qualités diverses, vient s'ajouter un intérêt national : la tapisserie est incontestablement de fabrique flamande. Non seulement le procédé le prouve, mais il est acquis qu'à l'époque de la Confection de la pièce soumise à la Commission, l'art de la tapisserie, qui avait été fort prospère en France, avait émigré dans les Flandres, d'où il ne revint en France que sous le règne de François I^{er}.

Il se pourrait que la plupart des figures de la tapisserie fussent des portraits ; car la cinquième des fiançailles eut lieu secrètement dans la chapelle de M. D. de Rennes : le Duc d'Orléans, la Duchesse de Bourbon, le Prince d'Orange, le Comte de Dunois et quelques hauts personnages bretons, en furent les seuls témoins.

On pourrait même supposer que Charles VIII, voulant perpétuer le souvenir d'une union si vaillamment disputée, aurait commandé lui-même aux métiers des Flandres (les seuls florissants à cette époque) une série de tapisseries dont le panneau présenté faisait partie. Tout permet d'ailleurs de croire à une commande royale et il serait difficile d'aller au-delà du règne de Charles VIII, car il n'est guère probable que Louis XII, ayant épousé la veuve de Charles VIII, eût commandé un travail rappelant le mariage de son prédécesseur.

Cette tenture provient du château royal de Mehun-sur-Yèvre, résidence habituelle de Charles VII, aïeul de Charles VIII qui, pendant sa courte royauté, s'est arrêté plusieurs fois au château de Mehun. Elle fut achetée par Messire Anne-Louis Pinon, chevalier, vicomte de Quincy, Siegneur de la Greslerie et autres lieux, d'ici au château de Quincy, près Mehun, en 1756.

La réparation grossière que la tapisserie a subie anciennement pour faciliter son déplacement sous les mains d'un restaurateur habile, qui en ferait une pièce de tout premier ordre. Les vieilles tentures, avant une restauration intelligente, se présentent le plus souvent dans un pareil état.

La combinaison des détails d'architecture, à droite et à gauche de la tapisserie, repousse toute idée de bordure pour le haut et le bas : Le haut est censé représenter une voûte ou le ciel ; le bas de la tapisserie offre le champ.

Le coût de la tapisserie est de six mille francs.

Brunelles, 21 Février 1883.

K. Versnaeyen

16, Rue du Bois-Sauvage
(près la cathédrale)

Recu, en retour, la tapisserie.

Brunelles, 26 Février 1883

K. Versnaeyen